

Charte architecturale et paysagère

Le bon outil au service des beaux projets

Envie de réhabiliter un bâtiment ? Un projet de construction ? La Charte de qualité architecturale, urbaine et paysagère est l'outil qui vous prodiguera les bons conseils pour mener votre projet, tout en préservant la typicité du territoire.

Ce document pédagogique, créé par le service urbanisme de la ville en collaboration avec l'Atelier Lavigne, cabinet d'architectes, se veut utile aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels de la construction et de l'aménagement. Garant d'une meilleure qualité des questions urbanistiques passées, présentes, et à venir, ce document vient en complément du Plan Local d'urbanisme Intercommunal dans l'aménagement du paysage et du bâti.

Composé de 13 fiches, la charte guide les propriétaires de maisons anciennes dans leurs travaux de restauration afin de mettre en valeur ce patrimoine et l'améliorer. Quelques pistes de réflexions sont proposées pour réintégrer le bâti plus récent avec des préconisations simples pour réussir un projet de construction de maison en s'intéressant à l'implantation, l'orientation et les volumétries.

Ce document s'accompagne d'un guide de coloration des façades appelé « nuancier de couleurs ». Celui-ci présente les différents critères d'appréciation à prendre en compte dans le choix des couleurs ainsi que les gammes de teintes préconisées.



Hôtel de ville

Allée du
Bois
d'Ariste
64230
Lescar
05 59 81
57 00

HORAIRES

:
Lundi au
Vendredi
de 8h30 à
12h et de
13h30 à
17h

